

19

RAPPORT

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-LUCIE

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Lucie (Vallières) sollicite l'aide financière de la Municipalité en vue d'entreprendre la réfection des autels latéraux de l'église, objets incorporés à la charge de la Fabrique. L'édifice est municipal.

Le coût estimatif de ces travaux est de 5 984,78 € TTC.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 991 €.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-LUCIE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Lucie (Vallières) en date du 7 octobre 2009,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

DÉCIDE :

- le versement d'une subvention d'équipement de 2 991 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Lucie représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de réfection des autels latéraux de l'église,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

DONNE un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Lucie.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE